



## Modification de decision de jugement

Par **menuu**, le **03/04/2013 à 16:24**

bjr,

je souhaite modifier le jugement car ma situation a changé lors du rendu du jugement je vivais seul avc ma concubine moi au ASSEDIC et ma conjointe en CDI temps plein sans enfant

la juge avait fixé une pension alimentaire a 85 euros pour notre fille et ne vivant plu dans la meme ville que mon ex j ai eu aussi tout les frais de trajet a ma charge aller et retour

Dorenavant je suis en CDI a temps plein et ma conjointe tjs en CDI mi temps (retour de conge parental) et nous avons 3 enfants a charge ainsi qu un credit maison

Alors que mon ex conjointe vie tjs chez ses parents donc sans loyer ni charges, est passée de mi temps à responsable a temps plein CDI

Dc je souhaiterais que mon ex conjointe fasse la moitie des trajets ainsi que de baisser la pension alimentaire

qu en pensez vous? **merci**

Par **amajuris**, le **03/04/2013 à 20:40**

bjr,

vous devez ressaisir le jaf avec ces nouveaux éléments.

si vous êtes maintenant en CDI à temps plein, le juge risque d'augmenter votre pension

alimentaire.  
cdt

Par **menunu**, le **03/04/2013** à **21:10**

Certes je suis en CDI mais il y a pas beaucoup d ecart de salaire et j ai beaucoup plus de frais a cote que j avais pas avant alors qu elle a eu une augmentation de salaire aussi et rien d autre pas de nouvelles charges voir moin meme